



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, La Haye · Tél. 39 23 44 · Télégr. Intercourt, La Haye

communiqué

non officiel

pour publication immédiate

N° 73/15

Le 25 mai 1973

Essais nucléaires

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Aux audiences publiques que la Cour a tenues les 21, 22, 23 et 25 mai 1973, MM. Murphy, Attorney-General, Ellicott, Solicitor-General, Byers, Lauterpacht et O'Connell, conseils, ont présenté les observations du Gouvernement australien sur la demande de ce gouvernement tendant à ce que, à titre de mesures conservatoires, le Gouvernement français s'abstienne de faire procéder à tout essai nucléaire dans l'atmosphère en attendant que la Cour se prononce en l'affaire des Essais nucléaires (Australie c. France).

Aux audiences publiques que la Cour a tenues les 24 et 25 mai 1973, MM. Finlay, Attorney-General, Savage, Solicitor-General, et Quentin-Baxter, agent, ont présenté les observations du Gouvernement néo-zélandais sur la demande de ce gouvernement tendant à ce que, à titre de mesures conservatoires, le Gouvernement français s'abstienne de faire procéder à tout nouvel essai nucléaire susceptible d'entraîner des retombées radio-actives tant que la Cour sera saisie de l'affaire des Essais nucléaires (Nouvelle-Zélande c. France).

*

Des informations seront données en temps utile sur la date à laquelle la Cour rendra des ordonnances dans les deux affaires ci-dessus mentionnées.